



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/118
S/1997/325
21 avril 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Point 82 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 18 avril 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur le Zaïre, publiée le 10 avril 1997 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 82 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent des
Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence de l'Union européenne
sur le Zaïre, publiée le 10 avril 1997

L'Union européenne a appris avec une vive inquiétude les derniers événements politiques qui se sont produits au Zaïre. Elle appelle toutes les parties concernées à Kinshasa à faire preuve de la retenue qui s'impose et à respecter les fondements du processus de transition démocratique. L'Union espère que l'ordre dans la capitale sera maintenu d'une manière pacifique.

L'Union exhorte toutes les parties au conflit zaïrois à s'atteler pleinement à rechercher rapidement une solution politique et à s'abstenir immédiatement de toute nouvelle violence. À cet égard, l'Union réaffirme son soutien au plan de paix de l'Ambassadeur Mohamed Sahnoun, Représentant spécial conjoint de l'ONU et de l'OUA pour la région des Grands Lacs (voir S/1997/269, annexe I). Les événements actuels soulignent qu'il importe de trouver une solution politique au conflit. L'Union réaffirme son soutien au processus de transition démocratique, conduisant à terme à des élections, comme seule voie vers la paix et la stabilité.

Au vu des combats qui se déroulent dans différentes régions du pays, l'Union engage toutes les parties à respecter les droits de la population civile, à assurer la sécurité des ressortissants étrangers et, au besoin, à faciliter leur évacuation.

L'Union européenne souligne que l'aide humanitaire doit de toute urgence parvenir aux réfugiés et aux personnes déplacées.
